

Développement du tournoi de Roland Garros à Paris.

14/12/2010

Par M. Bertrand DELANOË - Maire de Paris

Seul le prononcé fait foi

Le vœu dont nous abordons maintenant l'examen commence par ces mots : « Paris aime Roland Garros ».

Ce tournoi est né dans notre ville, il s'inscrit, depuis plus de huit décennies, dans le paysage familier de la porte d'Auteuil. Il fait partie, avec son histoire, ses péripéties, ses moments de gloire et de peine, de l'âme même de notre cité. Et les images qui nous viennent chaque printemps de ses courts en terre battue, contribuent pleinement à la vitalité parisienne. Paris est une mosaïque de souvenirs et d'émotions innombrables. Roland Garros en fait partie, de même qu'il participe au dynamisme économique de la capitale et à son rayonnement international.

Donc, en toute logique, nous voulons que Roland Garros reste à Paris. Et ce vœu fondé sur le bon sens, sur les réalités de l'histoire et de la géographie, ne s'oppose pas à la solidarité métropolitaine. Car, j'ai eu l'occasion de le dire en d'autres circonstances, ce n'est pas en déshabillant Paris que l'on habillera l'agglomération. Et d'ailleurs, obliger Roland Garros à quitter la capitale, ce ne serait pas seulement un mauvais coup pour Paris, ce serait une forme d'infidélité à l'esprit du tournoi. Vous me permettez d'invoquer simplement, à l'appui de cette conviction, les témoignages de personnalités dont l'autorité, en la matière, n'est guère discutable : les plus grands champions de tennis ont exprimé leur volonté que le tournoi reste à Paris. « *L'histoire du tournoi est ici et pas ailleurs* » a ainsi déclaré le plus jeune d'entre eux, Rafael Nadal, rejoignant ses aînés Yannick Noah ou Roger Federer.

Donc, pour que Roland Garros demeure « *ici et pas ailleurs* », nous soutenons le projet élaboré par la Fédération française de tennis. Sur ce dossier, je tiens à vous dire plusieurs choses, notamment pour rectifier certaines erreurs ou approximations répandues, pas toujours de bonne foi.

La Fédération française de tennis a exprimé deux besoins prioritaires et légitimes : un toit d'abord, et plus d'espaces pour accueillir le public et les joueurs. Ainsi, je suis favorable à ce que nous révisions le PLU pour permettre la couverture amovible du court Philippe Chatrier, voire un autre peut-être par la suite, ce qui prémunira le tournoi des aléas de la météo.

Quant à l'avenir des serres d'Auteuil, la vérité doit être rétablie. Il n'a jamais été question de toucher aux serres historiques de Formigé. Les serres de travail à la place desquelles il est prévu de construire un court de tennis n'ont rien à voir avec les collections classées aux Monuments historiques. Il s'agit de serres construites ces trente dernières années, qui ne présentent aucun intérêt architectural particulier, certaines d'entre elles sont même en plastique. La nouvelle serre qui sera construite sera plus belle, elle mettra mieux en valeur les collections d'orchidées et de fougères actuellement entreposées dans des espaces tout à fait quelconques. Et aucune plante ne sera détruite ni même enlevée au regard du public puisque le reste des collections sera exposé dans un pavillon du Parc floral dans le Bois de Vincennes. J'ajoute que les équipes de chercheurs, ainsi que l'ensemble des personnels, notamment les jardiniers, trouveront, dans les nouveaux espaces construits, de bien meilleures conditions de travail, et des lieux beaucoup mieux adaptés à leurs missions.

Je veux d'ailleurs rappeler que ce projet a été approuvé le 24 novembre dernier par la Commission départementale de la nature, des paysages et des sites, dans laquelle siègent notamment le directeur régional de l'environnement, la directrice régionale des Affaires culturelles et le chef du service territorial de l'architecture et du patrimoine de Paris. Ce ne sont pas là des personnes que l'on peut soupçonner de soutenir une initiative qui mettrait en danger l'un des espaces verts les plus précieux de la capitale.

J'ajoute que Roland Garros ne s'installera évidemment pas à l'année dans les serres, et qu'il ne s'agit que de gérer la quinzaine du tournoi proprement dit, ce qui sera fait dans le respect de toutes les exigences patrimoniales et environnementales.

D'autre part, pour répondre à une autre objection, nous ne défendons pas le sport de compétition contre le sport de proximité. D'abord, parce que Roland Garros est un tournoi populaire qui fait rêver des milliers de jeunes et de moins jeunes et qui suscite donc des vocations d'amateurs. Mais surtout, si la FFT décide de rester à Paris, le stade Hébert pourra accueillir à la fois le Centre national d'entraînement, le double gymnase du Fond des Princes et un anneau d'athlétisme. Et sur l'hippodrome d'Auteuil s'installeront alors des équipements sportifs qui constitueront une offre de proximité de bien meilleure qualité qu'à Hébert, notamment pour les scolaires.

Enfin, je voudrais dire quelques mots de la convention d'occupation du domaine public que nous serons amenés à signer avec la FFT, si elle décide en février prochain de développer Roland Garros sur son site historique de la Porte d'Auteuil. Le projet de vœu qui vous est soumis pose le principe que la future convention conclue avec la FFT porte sur une durée beaucoup plus longue que les conventions classiques. Pour deux raisons évidentes : la première est que nous devons tenir compte de l'importance des investissements programmés ; la seconde tout simplement est que le site de Roland Garros ne peut accueillir que ... le tournoi de Roland Garros dont la FFT a le monopole de l'organisation. C'est pourquoi j'ai proposé à la Fédération une convention d'une durée de 99 ans. D'autre part, nul ne peut contester que le montant de la redevance actuelle est trop faible, et il devra être adapté à l'extension du périmètre de la concession - en tenant compte bien sûr des investissements réalisés et de l'absence de but lucratif. Nous sommes ainsi tombés d'accord, avec la FFT, sur le principe d'une augmentation progressive, la redevance passant de 1,6 à 3 millions d'euros dans les premières années. Puis, à partir de 2016, une fois achevée la modernisation de Roland Garros, la redevance sera indexée sur le chiffre d'affaires, et devrait rapidement atteindre 6 à 7 millions d'euros par an. J'ajoute qu'une clause de revoyure sera inscrite dans la convention afin qu'après 25 ans, soit la durée d'amortissement des investissements engagés, la Ville et la FFT fassent à nouveau le point sur le niveau de la redevance.

Mes chers collègues, l'enjeu de ce débat a une portée et un sens réels, non seulement pour l'avenir de Roland Garros, pour les amoureux du tennis, mais aussi pour la dynamique de notre ville. Je veux saluer le travail remarquable effectué par Marc Mimram, l'architecte (qui a fait notamment la passerelle Senghor et la piscine patinoire Pailleron) et Michel Corajoud, le paysagiste missionnés par la FFT pour élaborer ce projet. Je remercie bien sûr Anne Hidalgo et Jean Vuillermoz de mener ce combat avec autant de subtilité que de détermination. Et j'invite notre assemblée à exprimer, par le vote de ce vœu, son attachement à cette part de l'identité de notre ville.